

GSK : Note méthodologique pour la divulgation des HCP/HCO en 2025

Année des données : 2025

Année de publication : 2026

Introduction

En 2014, avec l'introduction des exigences de divulgation, l'EFPIA et ses membres ont démontré leur engagement envers l'autorégulation ainsi que la légitimité des interactions avec les professionnels de santé (HCP) et les organisations de santé (HCO).

Les entreprises membres et les entreprises membres des associations membres sont tenues de divulguer les transferts de valeur effectués auprès des HCP et HCO. Cette divulgation comprend, pour chaque HCP ou HCO, les montants totaux des valeurs transférées, par type d'activité.

1 Définitions

1.1 Destinataires

GSK divulguera les transferts de valeur effectués auprès des professionnels de santé (HCPs) et des organisations de santé (HCOs) conformément au Code EFPIA.

Professionnels de santé : Toute personne physique membre des professions médicales, dentaires, pharmaceutiques ou infirmières, ou toute autre personne qui, dans le cadre de ses activités professionnelles, peut prescrire, acheter, fournir, recommander ou administrer un produit médicamenteux et dont la pratique principale, l'adresse professionnelle principale ou le lieu de constitution est situé en Europe.

La définition des HCPs inclut :

(i) tout fonctionnaire ou employé d'un gouvernement, d'une agence ou d'une autre organisation (qu'elle soit publique ou privée) pouvant prescrire, acheter, fournir, recommander ou administrer des produits médicamenteux et (ii) tout employé d'une entreprise membre dont l'occupation principale est celle d'un HCP pratiquant, mais exclut tous les autres employés d'une entreprise membre ainsi qu'un grossiste ou distributeur de produits médicamenteux.

Organisation de santé : Toute entité légale/personne morale (i) qui est une association ou organisation de santé, médicale ou scientifique (quelle que soit la forme légale ou organisationnelle), telle qu'un hôpital, une clinique, une fondation, une université ou un autre établissement d'enseignement ou société savante (sauf pour les organisations de patients dans le cadre de l'article 21 du Code EFPIA), dont l'adresse de l'entreprise, le lieu de constitution ou le lieu principal d'exploitation est en Europe, ou (ii) par laquelle un ou plusieurs HCPs fournissent des services.

1.2 Types de Transferts de Valeurs (TdVs)

Les termes **dons et subventions** regroupent la mise à disposition de fonds, d'actifs ou de services librement fournis dans le but de soutenir la santé, la recherche scientifique ou

l'éducation, sans qu'il y ait d'obligation pour le destinataire de fournir des biens ou services au bénéfice du donateur en retour. Les dons ne s'appliquent pas aux HCPs.

La contribution aux frais liés aux événements correspond à un soutien couvrant ou fournissant les coûts des repas, du transport, de l'hébergement et/ou des frais d'inscription pour permettre la participation d'un HCP individuel ou d'un représentant d'une organisation de patients à un événement organisé ou créé par une entreprise membre ou un tiers.

Frais pour services et consultance : valeurs résultant ou liées à des contrats entre entreprises membres et HCOs selon lesquels ces HCOs fournissent tout type de services à une entreprise membre ou tout autre type de financement non couvert dans les catégories précédentes. Les frais, d'une part, et d'autre part les TdVs relatifs aux dépenses convenues dans l'accord écrit couvrant l'activité seront divulgués comme deux montants distincts.

Les transferts de valeur liés à la recherche et au développement (R&D) font référence aux transferts effectués par GSK à des professionnels de santé ou des organisations de santé pour des activités liées à la planification ou à l'exécution de :

- Études non cliniques, telles que définies par les principes de bonnes pratiques de laboratoire de l'OCDE.
- Essais cliniques, décrits dans le règlement 536/2014.
- Études non interventionnelles prospectives impliquant la collecte de données patient par ou pour le compte d'un groupe ou d'individus HCP spécifiquement pour l'étude.

Les TdVs liés à la R&D sont divulgués sur une base agrégée pour chaque période de déclaration.

2 Portée de la divulgation

2.1 Produits concernés

GSK divulgue les TdVs, qu'ils soient en espèces, en nature ou d'autres formes, effectués dans le cadre du développement et de la vente de médicaments uniquement sur ordonnance exclusivement destinés à un usage humain – cela inclut les activités promotionnelles ou autres. Conformément au Code, GSK divulgue toutes les activités liées aux médicaments uniquement sur ordonnance, qu'elles soient brevetées, hors brevet, de marque ou génériques.

2.2 Entreprise concernée

GSK publiera un rapport spécifique par pays détaillant tous les transferts de valeur vers les HCPs/HCOs réalisés par GSK et ViiV Healthcare.

2.3 TdVs exclus

Les types de transferts de valeur suivants sont exclus de la divulgation :

- Articles d'utilité médicale
- Reproductions fournies à la demande des HCPs
- Matériels informationnels ou éducatifs peu coûteux, directement pertinents pour la pratique médicale ou pharmaceutique, ou bénéfiques pour les soins aux patients, à condition qu'ils ne servent pas d'incitations à recommander, prescrire, acheter, fournir, vendre ou administrer des produits médicaux.
- Repas et boissons
- Échantillons médicaux
- TdVs liés aux transactions ordinaires d'achat et de vente de produits médicaux entre une entreprise membre et un HCP (par ex., pharmacien) ou HCO.
- Composés expérimentaux et échantillons biologiques fournis pour des études, y compris ceux sous accords de transfert de matériel.

2.4 Date des TdVs

GSK a défini deux types de transferts de valeur pour les besoins de la date de déclaration :

- Transfert monétaire : paiement en argent effectué par GSK directement ou via un intermédiaire. La date de déclaration correspond à la date de paiement réel.
- Transfert non monétaire : bénéfice reçu directement ou via un intermédiaire sans paiement monétaire. La date de déclaration correspond à la date de l'événement.

2.5 TdVs directs

Les transferts de valeur directs sont ceux effectués directement par GSK à un bénéficiaire, ou au profit de celui-ci, où GSK paie un professionnel de santé (HCP/O) pour des services.

2.6 TdVs indirects

Les transferts de valeur indirects sont des transferts de valeur effectués au nom de GSK envers ou au bénéfice d'un bénéficiaire, ou des transferts de valeur effectués par le biais d'un intermédiaire lorsque GSK connaît ou peut identifier le bénéficiaire.

2.7 TdVs non monétaires

Avantages reçus par les HCP/HCO qui ne sont pas basés sur des paiements en espèces. Des exemples incluent les billets d'avion, l'hébergement réservé et l'inscription à des congrès.

2.8 Participation partielle ou annulation

Divulgarion non applicable si le bénéfice n'a pas été reçu. Les remboursements ajustent la valeur du TdV.

2.9 Activités transfrontalières

Les transferts de valeur dans le cadre d'activités transfrontalières sont rendus publics dans le pays où le destinataire exerce principalement sa pratique, son adresse professionnelle ou son lieu de constitution.

2.10 R&D

GSK divulguera les types d'activités de R&D suivants :

- Études non cliniques telles que définies par les principes de bonnes pratiques de laboratoire de l'OCDE.
- Essais cliniques tels que décrits dans le règlement 536/2014.
- Études prospectives non interventionnelles collectant des données de patients auprès ou au nom de professionnels de santé individuels ou de groupes, spécifiquement à des fins de recherche.

2.11 Divulgarion volontaire

Non applicable.

3 Considérations spécifiques

3.1 Identifiant unique par pays

Non applicable.

3.2 HCP auto-entrepreneurs

Pour les professionnels de santé (HCP) qui sont propriétaires d'une société privée à responsabilité limitée et en sont les seuls propriétaires, les transferts de valeur sont rendus publics sous le nom du HCP individuel.

3.3 Accords pluriannuels

Les transferts de valeur sont déclarés à la date de rapport pertinente (date de paiement ou date de l'événement), indépendamment de la durée de l'accord.

3.4 Spécificités par pays

Les organisations de patients sont rapportées au Luxembourg.

3.5 Contrôles de qualité

Validation des données, vérifications des paiements, des doublons, du format et des valeurs manquantes.

GSK offrira aux HCP et aux HCO (qui disposent d'une adresse e-mail vérifiée) la possibilité de prévisualiser leurs données avant divulgation.

4 Base légale de la protection des données

4.1 Collecte de consentement

Le rapport disponible publiquement contient uniquement des informations sur les transferts de valeur aux professionnels de santé (HCP) qui ont donné leur consentement à la publication de leurs données. Si ce consentement est retiré, les informations concernant les avantages transférés à ce professionnel de santé seront rendues publiques sur une base agrégée, à la fois prospectivement et rétrospectivement. Pour les HCO, le consentement est inclus dans le cadre du contrat.

4.2 Intérêts légitimes

Non applicable.

5 Forme de divulgation

5.1 Date de publication

30/06/2026.

5.2 Plateforme de divulgation

[Engaging with healthcare professionals | GSK](#)
[beTransparent – Building transparency in healthcare relationships](#)

5.3 Langue de divulgation

Français

6 Données financières de divulgation

6.1 Devise

EUR.

Les TdVs sont enregistrés dans la devise locale et rapportés en devise nationale.

6.2 TVA incluse ou exclue

GSK a décidé de rapporter les valeurs incluant la TVA dans la mesure du possible, compte tenu de la complexité des régimes de TVA en Europe et de l'incohérence concernant la possibilité de remboursement en fonction du lieu de la transaction et du pays de résidence du professionnel ou de l'organisation de santé. Toutes les autres taxes sont incluses dans les valeurs rapportées.

6.3 Règles de calcul

Les TdVs reflètent la juste valeur marchande en tenant compte de la nature des services, du temps passé, et de la compétence du HCP/HCO.

7 Informations supplémentaires

HCP employés par GSK : GSK ne déclare pas les paiements effectués aux HCP employés par GSK en tant que membres du personnel. GSK considère qu'il n'est pas souhaitable de rendre publics les salaires, primes, frais et avantages des employés.

Distributeur : Si un distributeur est impliqué dans la promotion de médicaments au nom d'une entreprise membre dans un pays EFPIA et qu'il opère sous le contrôle opérationnel et la direction de cette entreprise membre, alors ses activités sont déclarées par l'entreprise membre dans ce pays. Dans de tels cas, GSK fournit les données sous forme d'un rapport de distribution distinct (conformément à la structure décrite dans l'annexe 2 du code EFPIA), basé sur la méthodologie et les politiques propres du distributeur.

¹Les transferts de valeur sont des paiements directs et indirects, qu'ils soient en espèces, en nature ou sous toute autre forme, ou des remboursements accordés aux professionnels de santé (HCP) et aux organisations de santé (HCO).

²Voir les lignes directrices sur les meilleures pratiques en R&D de l'EFPIA :

<https://efpia.box.com/s/nms7cod07bbkwwjenr3kcyerdk17k4xw>